

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-921/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons .

n° 72-921/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
15 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Mme Loula Abdallah Ahmed est autorisée à exercer le commerce des boissons, licence de 5e classe, au bar-restaurant sis quartier 2, boulevard 21, avenue 3, maison n° 10, à Djibouti.